DE

BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006 (CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du Erreur! Aucune variable de document fournie.)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS:

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure. M. DAVID Alain. Mme DESSERTINE Laurence. M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE FAILLE Marie Marie-Josée. MIII COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude. M. GOURGUES Jean-Pierre. M. FERILLOT Michel. M. GRANET Michel. M. GUICHOUX Jacques. M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme LIMOUZIN Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, M. MONCASSIN Alain, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00) M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain

Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques

M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel

M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien

Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max

M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick

M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle

M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert

Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)

LA SÉANCE EST OUVERTE

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT

Direction Développement Opérationnel et Aménagement

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 22 décembre 2006

N° 2006/0924

BLANQUEFORT - Projet ZAC centre ville - Modification des périmètres de concertation et de prise en considération - Décision - Autorisation

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 1999, un périmètre de concertation a été instauré sur le centre bourg de Blanquefort conformément à la politique des centres villes et de renouvellement urbain et afin d'affirmer le rôle de centralité secondaire du centre bourg de Blanquefort.

En application de l'article L111-10 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme, il a été instauré également, en accord avec la Ville, un périmètre de prise en considération sur ce même territoire par le Conseil de Communauté du 24 mars 2000.

Par la suite, la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 décembre 2000, a décidé d'élargir le périmètre de concertation au vu des études complémentaires menées sur ce territoire.

Ce périmètre élargi tenait compte des éléments de l'étude commerciale et de la problématique des entrées de ville.

A la demande de la municipalité, l'A'urba a poursuivi la réflexion sur le réaménagement du centre bourg en tenant compte des éléments précités. Cette étude préalable de février 2002, a permis de dégager les principes directeurs d'un projet d'aménagement.

Afin de mieux maîtriser l'évolution du centre bourg selon ces nouvelles intentions, le Conseil de Communauté a instauré un nouveau périmètre de prise en considération par délibération du 19 avril 2002 et a décidé de lancer les études pré-opérationnelles.

Ces études pré-opérationnelles ont été conduites par le Cabinet Charrier de octobre 2003 à juin 2004. Les conclusions de ces études ont permis :

- · d'arrêter un cadre de cohérence urbaine d'ensemble.
- · de proposer la réalisation d'une ZAC multisites,
- de définir un programme de construction et un programme d'équipements publics,
- d'esquisser un bilan prévisionnel de la future opération.

Par délibération du 25 mars 2005, BMA a été mandaté pour la coordination des études nécessaires à l'élaboration des dossiers d'enquête publique, de création et de réalisation de la ZAC du centre ville de Blanquefort.

C'est dans le cadre de ce processus de finalisation du projet urbain qu'il est proposé aujourd'hui en liaison avec la municipalité de Blanquefort, de redéfinir le périmètre de concertation suivant le plan annexé.

Par voie de conséquence, il est également proposé, en accord avec la Ville, de mettre en place un nouveau périmètre de prise en considération sur le même territoire.

L'utilisation de la procédure d'un périmètre de prise en considération permet à M. le Maire de Blanquefort de surseoir à statuer, durant deux ans, sur toute demande d'Autorisation d'Occupation du Sol qui serait susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de la future ZAC.

Cette possibilité disparaîtrait si, à l'échéance d'un délai de dix ans à compter de la création du périmètre de prise en considération initial, ladite opération n'était pas engagée.

Conformément aux dispositions de l'article R 111-26-1 du Code de l'Urbanisme, la présente décision fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux régionaux.

Par ailleurs, il vous est précisé que ces périmètres seront mentionnés au PLU lors d'une prochaine modification.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

DECIDER

- de modifier le périmètre de concertation existant institué par délibération du Conseil de Communauté n°99/1131 du 17 décembre 1999 au titre de l'article L 300-2 et celui de prise en considération existant institué par délibération du Conseil de Communauté n°2002/0254 du 19 avril 2002 au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme et conformément au plan annexé.

AUTORISER

le report au PLU des périmètres ainsi modifiés.
 Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
 Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme, pour le Président par délégation, le Vice - Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 18 JANVIER 2007 M. SERGE LAMAISON